PLOUBAZLANEC

DOSSIER FAMILLE

ANNEE SCOLAIRE

2022 - 2023

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf des Côtes d'Armor

Côtes d'Armor

INSCRIPTION GARDERIE PERISCOLAIRE et ALSH du Mercredi

INFORMATION CAP SPORTS

INFORMATION ALSH VACANCES

SOMMAIRE

Fiche de renseignements parents

Inscription garderie et/ou ALSH Mercredi : fiche de renseignements enfant (1 fiche par enfant)

Fiche de renseignements médicaux (1 fiche par enfant)

Règlement « Garderie »
L'inscription de votre enfant sous-entend que vous attestiez avoir pris connaissance du règlement et que vous vous engagiez à le faire respecter par votre enfant.

Information ALSH VACANCES
Information CAP SPORTS

Tarifs 2022

VOS NUMEROS UTILES :

Mairie de Ploubazlanec 1 rue Joliot Curie 22620 – PLOUBAZLANEC
Téléphone : 02-96-55-80-36
Mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

Maison d'Animation Culturelle Champ de l'Eglise 22620 - PLOUBAZLANEC
Directrice de l'ALSH/Garderie périscolaire : Mme MALLET Florence
Téléphone : 02-96-55-72-90
Mail : alshploubaz@gmail.com

Pour CAP SPORT : Contacter l'animateur sportif M. Gwenael LE COLLEN au 02-96-55-75-10 (PSPC) ou sports.ploubazlanec@wanadoo.fr

DROIT A L'IMAGE

En inscrivant votre enfant dans un accueil de loisirs à Ploubazlanec, vous acceptez l'utilisation de photos de vos enfants dans le cadre des activités pour l'illustration d'articles de presse dans les journaux locaux, dans le bulletin municipal ou sur le site internet de la Commune. Tout refus doit être notifié aux organisateurs ou en Mairie.

LE SPORT

Les inscriptions à CAP SPORTS du mercredi, CAP SPORTS vacances ou aux ateliers d'éveil corporel se font directement auprès de Gwenael LE COLLEN.

- **OPERATION « CAP SPORTS » ou « Ecole des sports »**

Cette opération initiée et soutenue par le Conseil Départemental a pour but d'initier les enfants scolarisés en école primaire à un grand nombre de disciplines sportives. Les enfants suivent des cycles de 5 à 6 séances par activité.

Tarifs 2022 : 69 € l'année

- **OPERATION CAP SPORTS VACANCES : L'animation sportive pendant les vacances scolaires**

Cette action complémentaire de celle de l'accueil de loisirs (ALSH) repose principalement sur le dispositif CAP SPORTS VACANCES qui consiste à proposer des stages d'initiation de trois à cinq séances dans une activité physique et sportive. Les activités proposées sont généralement moins traditionnelles que dans la programmation de l'Ecole des sports (kayak de rivière, escalade, course d'orientation…)

Tarifs 2022 : 1/2 journée : 6,00 €
Sortie exceptionnelle pour pratique sportive : 30.00 €

- **L'ATELIER D'EVEIL CORPOREL (ou baby gymnastique)**

Cette activité est complémentaire des dispositifs CAP SPORTS ou CAP SPORTS VACANCES.

L'objectif est de proposer une activité régulière aux enfants âgés de 3 à 4 ans leur permettant d'accompagner leur développement sensori-moteur, de les sociabiliser et de les sensibiliser de manière ludique aux activités sportives. Pour atteindre cet objectif, les enfants évoluent dans trois types d'ateliers :

- **Parcours de motricité générale (sauts, course, lancers)**
- **Ateliers sensoriels (travail de l'équilibre, sollicitation des sens de la vision, de l'ouïe, du toucher)**
- **Ateliers de consolidation des actions motrices (jeux de gymnastique, de balle, d'opposition)**

Tarifs 2022 : 69,00 € l'année

N'OUBLIEZ PAS le terrain multi-sports gratuitement à la disposition de vos enfants et ados ainsi que la location du tennis couvert (12,00 €/l'heure).

INFORMATION A.L.S.H. VACANCES

Un accueil de loisirs est organisé pendant les vacances scolaires (Toussaint, Février, Pâques et Juillet/Août). De nombreuses activités sont proposées à vos enfants de 4 à 12 ans, encadrées par des animateurs diplômés : des ateliers, des sorties, des visites, des camps, etc… Les programmes sont distribués à l'école avant chaque période de congés scolaires. Les tarifs sont également fixés en fonction du quotient familial (voir dernière page de ce dossier). Les inscriptions se font auprès de Mme MALLET, Directrice.

LES TARIFS

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et sont actualisés au 1er janvier de chaque année. **Les tarifs 2022 suivants ont été votés par délibération du Conseil Municipal du 10 Décembre 2021 :**

A l'inscription, les familles sont invitées soit à remettre leur attestation CAF mentionnant leur quotient familial valable pour toute l'année en cours, soit à communiquer leur n° de prestataire CAF autorisant ainsi la Directrice de la garderie à consulter la CAF pour avoir connaissance de ce quotient. En cas de refus, le tarif le plus élevé sera appliqué.

GARDERIE PERISCOLAIRE

☐ Quotient familial de 0 à 512 € (l'heure)	**0,87 €**
☐ Quotient familial de 513 à 825 € (l'heure)	**1,07 €**
☐ Quotient familial supérieur à 826 € (l'heure)	**1,37 €**

☞ Toute heure entamée est due

CANTINE

Le repas/enfant	**2,53 €**
Le repas/enseignant	**6,00 €**
Le repas/auxiliaire de vie scolaire	**2,53 €**

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Tarif dégressif à partir du 2ème enfant : - 4 % sur la totalité de la facture

Tarif "A" - Quotient familial de 0 à 512 €	
1/2 journée sans repas	**2,71 €**
1/2 journée avec repas	**5,20 €**
Journée complète avec repas	**7,81 €**
Journée avec sortie (sans car, ni piscine)	**9,90 €**
Tarif journée avec atelier ou sortie spéciale dont le coût est supérieur à 16 €	**12,49 €**
Tarif journée + nuit au centre	**12,49 €**
Tarif "B" - Quotient familial de 513 à 720 €	
1/2 journée sans repas	**4,08 €**
1/2 journée avec repas	**6,79 €**
Journée complète avec repas	**10,30 €**
Journée avec sortie (sans car, ni piscine)	**13,01 €**
Tarif journée avec atelier ou sortie spéciale dont le coût est supérieur à 16 €	**15,60 €**
Tarif journée + nuit au centre	**15,60 €**
Tarif "C" - Quotient familial de 721 à 928 €	
1/2 journée sans repas	**6,79 €**
1/2 journée avec repas	**9,58 €**
Journée complète avec repas	**12,24 €**
Journée avec sortie (sans car, ni piscine)	**15,40 €**
Tarif journée avec atelier ou sortie spéciale dont le coût est supérieur à 16 €	**18,01 €**
Tarif journée + nuit au centre	**18,01 €**
Tarif "D" - Quotient familial supérieur à 929 €	
1/2 journée sans repas	**9,49 €**
1/2 journée avec repas	**12,12 €**
Journée complète avec repas	**14,85 €**
Journée avec sortie (sans car, ni piscine)	**18,03 €**
Tarif journée avec atelier ou sortie spéciale dont le coût est supérieur à 16 €	**20,60 €**
Tarif journée + nuit au centre	**20,60 €**

Tarifs SEJOURS - MINI-CAMPS ou CAMPS A THEME : Tarif calculé en fonction du coût du séjour

CAP SPORT

Cap sport à l'année	**69,00 €**
Cap sport vacances (la ½ journée)	**6,00 €**
Sorties exceptionnelle pour pratiques sportives	**30,00 €**
Eveil corporel enfants (année scolaire)	**69,00 €**
ACTIVITES SPORTIVES	
Location du court de tennis couvert (l'heure)	**12,00 €**

MAIRIE
22620 – PLOUBAZLANEC

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PARENTS

	PARENT 1	PARENT 2
Civilité		
NOM		
Prénom		
Adresse		
CP		
VILLE		
TELEPHONE FIXE		
TELEPHONE PORTABLE		
TELEPHONE PROFESSIONNEL		
ADRESSE MAIL		

Date de naissance				
Situation de famille (mettre une croix)	Célibataire		Célibataire	
	Union libre		Union libre	
	Pacsé		Pacsé	
	Marié		Marié	
	Divorcé		Divorcé	
	Veuf		Veuf	

N° Sécurité sociale		

Profession		
Employeur		
Adresse employeur		

QUI EST DETENTEUR DE L'AUTORITE PARENTALE : PERE ☐ MERE ☐ LES DEUX ☐

Autres (préciser) : ……

MAIRIE
22620 – PLOUBAZLANEC

INSCRIPTION GARDERIE

INSCRIPTION ALSH Mercredi

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELLE ENFANT (1 fiche par enfant)

NOM :	
Prénoms :	
Adresse principale de l'enfant :	
Date et lieu de Naissance :	
SEXE	**FEMININ** ☐ **MASCULIN** ☐
ECOLE	**BOURG** ☐ **LOGUIVY** ☐ **PRIVE** ☐
CLASSE	

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT	
NOM/Prénom	
Lien par rapport à l'enfant	
Adresse	
CP/VILLE	
N° de TELEPHONE PORTABLE	
ADRESSE MAIL	

REGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES			
Caisse d'Allocations Familiales		**N° D'ADHERENT :**	
Mutualité Sociale Agricole		**N° D'ADHERENT :**	
Autres :		**N° D'ADHERENT :**	
QUOTIENT FAMILIAL			**Fournir une attestation**

PS : si aucune attestation n'est fournie, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT EN VOTRE ABSENCE		
NOM/Prénom	**Lien de parenté**	**N° de téléphone**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

NOM/prénom de l'enfant : ……

VACCINATIONS : se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant.
Les parents certifient que l'enfant est à jour de ses vaccins obligatoires.

A titre indicatif, l'enfant a-t-il eu les maladies suivantes ?

RUBEOLE		VARICELLE		SCARLATINE	
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
OREILLONS		**ROUGEOLE**		**COQUELUCHE**	
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

ALLERGIES :

Votre enfant fait-il de l'asthme ? OUI NON

Est-il allergique à certains éléments (animaux, plantes, pollen…) ? OUI NON

Nommer lesquels : ……

Précisez les signes évocateurs et la conduite à tenir :

……

……

➢ **J'ATTESTE que mon enfant :**

☐ **NE PRESENTE AUCUNE ALLERGIE ALIMENTAIRE DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT ET PEUT- SANS CONTRE-INDICATION- PRENDRE TOUS LES REPAS QUI LUI SONT SERVIS DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL de LOISIRS auquel il s'inscrit.**

☐ **EST ALLERGIQUE à certains aliments. Compléter le tableau ci-après :**

ALIMENTS SUSCEPTIBLES D'ENTRAINER UNE ALLERGIE	EFFETS CONSTATES

Tournez la page s'il vous plait

APPAREILLAGES :

Votre enfant porte-t-il ?

LUNETTES		LENTILLES		PROTHESES AUDITIVES		PROTHESE ou APPAREIL DENTAIRE	
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

Autre (précisez) ……

☞ **L'inscription dans les accueils de loisirs de Ploubazlanec (y compris CAP SPORTS) implique que les enfants participent aux activités physiques et sportives –et que leur état de santé ne présente donc aucune contre-indication à pratiquer ces activités-, aux baignades surveillées et aux transports organisés par les responsables.**

PRECISEZ tout problème de santé qui, à votre connaissance, pourrait survenir et INDIQUEZ les précautions à prendre :

……
……
……
……

NOM et ADRESSE du Médecin traitant : ……

N° de téléphone du médecin traitant : ……

Conformément au règlement intérieur, les enfants malades ne pourront pas être admis en accueil de loisirs. Les parents (ou personnes responsables) devront venir immédiatement chercher l'enfant. En cas de malaise plus grave ou d'accident survenu en accueil de loisirs, le personnel fera obligatoirement appel aux urgences médicales pour un transfert au Centre Hospitalier de Paimpol. Les parents seront immédiatement prévenus.

Fait à **Le**

Signature :